

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 août 2024 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Gilles Chagnon, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et Me Véronique Denis, greffière ainsi que Mario Aubé, conseiller, district de Masson-Angers, Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Catherine Craig-St-Louis, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital, Alexandra Aubry-Richard, cheffe de service, Interaction citoyenne, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines et Cynthia Lauzon, cheffe d'unité par intérim, Communications.

CE-2024-551 PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 26 JUIN, 3 ET 10 JUILLET 2024 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 2, 9 ET 12 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 26 juin, 3 et 10 juillet 2024 ainsi que des séances spéciales tenues les 2, 9 et 12 juillet 2024 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis

Adoptée

CE-2024-552

SOUMISSION 2024 SP 207 - RÉFECTION DES SURFACES DES TERRAINS DE BASKETBALL - PARCS DU GABBRO ET MULLIGAN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET D'AYLMER - ISABELLE N. MIRON ET STEVEN BOIVIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3991474 Canada inc. (Pavage Gadbois), situé au 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour la réfection des surfaces des terrains de basketball — Parcs du Gabbro et Mulligan, pour un montant total approximatif de 304 388,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juin 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

CE-2024-553

SOUMISSION 2024 SP 128 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES 2024 - ARTÈRES ET COLLECTRICES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels du projet de « Réhabilitation de chaussées - artères et collectrices » dans les secteurs d'Aylmer, de Buckingham, de Gatineau et de Hull, à savoir :

Lot 1:

À la firme CITEK, s.e.n.c., 4, impasse de la Gare-Talon, unité 201, Gatineau, Québec, J8T 0B1, pour un montant total approximatif de 437 709,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 juillet 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;

Lot 2:

À la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour un montant total approximatif de 391 720,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 juillet 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le deuxième meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-554

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2023 SP 100 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - BIBLIOTHÈQUE LUCY-FARIS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-417 du 24 mai 2023, adjugeait un contrat à la firme SNC-Lavalin inc., qui porte désormais le nom AtkinsRéalis, pour les services professionnels de laboratoire afin d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la bibliothèque Lucy-Faris, pour un montant total de 144 027,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-334 du 22 mai 2024, adjugeait un montant supplémentaire à la firme AtkinsRéalis au montant de 20 350,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande a été déposée par la firme pour des honoraires professionnels additionnels requis en contrôle qualitatif des matériaux totalisant 42 624,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures et des projets recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 42 624,89 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme AtkinsRéalis (anciennement SNC-Lavalin inc.) dans le cadre de services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la bibliothèque Lucy-Faris, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant cumulatif de 207 002,74 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-555

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES SERVICES EXP INC., - PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE DE VERNON - PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-659 du 28 octobre 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Les Services EXP inc., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet de prolongement des services municipaux de la rue Vernon – phases 1 et 2, pour un montant total approximatif de 595 978, 50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-780 du 5 octobre 2022, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 65 820,88 \$ incluant les taxes, à la firme Les Services EXP inc., pour le projet de prolongement des services municipaux de la rue Vernon – phases 1 et 2, portant le montant total cumulatif du mandat à 671 799,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 194116 et l'avis de modification AMC-10061 ont déjà été approuvés pour un montant de 62 696,36 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP inc., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 47 369,03 \$ incluant les taxes, pour la mise à jour de l'ÉES phase I, l'installation de deux nouveaux puits d'observation et la réalisation d'une caractérisation supplémentaire des eaux souterraines sur le tronçon de la rue de Vernon – phase 2, portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 110 065,39 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

• entérine la délégation de pouvoir numéro 194116 et l'avis de modification AMC-10061 pour un montant de 62 696,36 \$ incluant les taxes;

• autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 47 369,03 \$ incluant les taxes, à la firme Les Services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux de la rue Vernon – phases 1 et 2, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 110 065,39 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 771 864,77 \$ incluant les taxes.

Adoptée

CE-2024-556 <u>MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - CHEMIN</u> FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation du stationnement sur le chemin Fraser, dossier RS-24-042, comme illustré au plan numéro CRO-24-133 du 3 avril 2024, le tout afin de :

<u>Implanter une zone d'arrêt interdit:</u>

Chemin	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fraser	Ouest	D'un point situé à 137 m au	De 14 h 30 à 15 h 30,
		nord du chemin d'Aylmer,	du lundi au vendredi,
		sur une distance de 45 m vers	de septembre à juin,
		le nord	excepté les autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-133 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-557 MODIFICATION DE LA ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT À UNE ZONE D'ARRÊT INTERDIT - RUE JOSEPH-DEMONTIGNY - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Joseph-Demontigny, dossier RS-24-200, comme illustré au plan numéro CRO-24-289 du 24 juillet 2024, le tout afin de :

<u>Implanter une zone de stationnement interdit :</u>

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joseph-	Nord	À partir de la rue Généreux	7 h à 17 h du lundi
Demontigny		jusqu'à un point situé à	au vendredi de
		43 m à l'est de la rue Milks	septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-24-289 qui fait partie intégrante de la présente.

CE-2024-558 <u>MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - RUE DU MINERVOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Minervois, dossier RS-24-210, comme illustré au plan numéro CRO-24-314 du 26 juillet 2024, le tout afin de :

<u>Implanter une zone de stationnement interdit :</u>

Rue	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue du	Est	À partir de la rue Louis-Roy,	De mai à octobre
Minervois		sur une distance de 60 m vers	
		le sud	

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-24-314 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-559

CESSION DE BAIL DU LOCAL 236 DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - 13562085 CANADA INC. ET 7280726 CANADA INC. (PHYSIO OUTAOUAIS) - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020, la Ville de Gatineau a consenti en faveur de la société 7280726 Canada inc. un bail commercial d'un local d'environ 86,25 m² situé au deuxième étage du Centre sportif de Gatineau situé au 850, boulevard de la Gappe (les « lieux loués ») pour l'exploitation d'un centre offrant des services professionnels reliés aux activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE les actionnaires et administrateur de la société 7280726 Canada inc. ont constitué la nouvelle société 13562085 Canada inc. afin de diversifier leur offre de service et de répondre à une lacune dans les services de réadaptation disponibles sur le territoire de la ville pour le traitement des cas lourds nécessitant un traitement multidisciplinaire (ex : accident graves, incapacités physiques multiples découlant de blessures, de maladies, etc.);

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, la société 13562085 Canada inc. occupe les lieux loués au Centre sportif de Gatineau et qu'elle y offre les services professionnels de traitement des cas lourds;

CONSIDÉRANT QUE le bail prévoit à son article 16.1.1 que le locataire peut céder le bail avec le consentement écrit de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser cette situation par la cession des droits de la société 7280726 Canada inc. dans le bail intervenu le 28 octobre 2020 en faveur de la société 13562085 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun impact financier lié à cette cession :

QUE ce comité :

- autorise la cession de bail par la société 7280726 Canada inc. en faveur de la société 13562085 Canada inc., dont le bail initial a été consenti le 28 octobre 2020 par la Ville de Gatineau en faveur de la société 7280726 Canada inc., lequel vise un local d'environ 86,25 m² situé au deuxième étage du Centre sportif de Gatineau situé au 850, boulevard de la Gappe aux conditions suivantes :
 - La société 7280726 Canada inc. demeure solidairement responsable de toutes les obligations du locataire aux termes du bail intervenu le 28 octobre 2020;
 - La cession de bail n'entraîne pas la libération de monsieur Mathieu Séguin à titre de caution du bail;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail et de sa cession en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise les Services juridiques de la Ville de Gatineau et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail et de sa cession, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2024-560 PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2021 SP 064 - ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET DE PELOUSES SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - SECTION 2 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2021-379	CE-2023-829	Services récréatifs Demsis inc.	2021 SP 064 – Entretien des aménagements paysagers et de pelouse sur le boulevard des Allumettières – Section 2	44 204,43 \$	2025-05-12 au 2025-11-30	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 25 mars 2021. Ce renouvellement porte le contrat à un total approximatif de 203 216,92 \$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-561

SOUMISSION 2024 SP 330 - INTERVENTIONS PALLIATIVES SUR LE BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage GIP, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les interventions palliatives sur le boulevard Saint-René Est, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 706 131,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 juillet 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0061	20799.10	STP-FDI-TP- Interventions palliatives 2024	706 131,74 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-562

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES AUX SERVICES D'ARBORICULTURE (ENTRETIEN D'ARBRES - ESSOUCHEMENT - ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION À PARTIR DU SOL) - SECTION 3 - SOUMISSION 2024 SP 091 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-352 du 22 mai 2024, adjugeait un contrat à la firme Paysagement RG, 76, rue Scott, appartement B, Gatineau, Québec, J8Y 4H1, pour la section 3 : entretien de la végétation à partir du sol pour un montant total approximatif de 119 114,10 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QUE le contrat est valide jusqu'au 3 juin 2025 avec la possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'une année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.6 du « Cahier des charges générales », que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 40 000,00 \$ incluant les taxes, pour des quantités supplémentaires, à la firme Paysagement RG, 76, rue Scott, appartement B, Gatineau, Québec, J8Y 4H1, sur la base des prix unitaires apparaissant à la Formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2024 SP 091 portant ainsi la valeur du contrat à 159 114,10 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	(taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62360	0061	0096	10333.02	STP PEVA – Arboriculture	40 000,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-563 <u>SOUMISSION 2024 AI 223 - RÉPARATION DU VÉHICULE AUTOPOMPE 352F373 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a publié le 3 juin 2024 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « L'Arsenal » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la réparation du véhicule autopompe 352F373;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à L'Arsenal, 2250, rue André C. Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour la réparation du véhicule autopompe 352F373 pour un montant approximatif de 239 544,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information	budgétaire	sous-projet	incluses)		
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63310	0061	0109	10323.01	STP GFE – Ateliers mécaniques – Incendie	239 544,33 \$

Description du Montant (tares

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

CE-2024-564*

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR PAYER 50 % DES HONORAIRES PROFESSIONNELS FORFAITAIRES DE L'ÉTUDE DE PERTINENCE ET DE FAISABILITÉ BC2 - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC) a bénéficié des résultats de ce rapport pour analyser et améliorer l'offre de service aux citoyens de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le SLSDC a bénéficié des résultats de ce rapport pour orienter et soutenir l'organisme Unigym Gatineau dans le développement du sport (gymnastique) et des infrastructures requises;

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de pertinence et de faisabilité BC2 de la construction d'un complexe sportif a permis de confirmer la pertinence du projet de la palestre de l'école 038;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée à débourser 50 % des frais reliés à cette étude;

CONSIDÉRANT QUE le club Unigym Gatineau a déjà versé la totalité de la somme à la firme BC2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser un montant de 12 474,79 \$ à l'organisme Unigym Gatineau, à titre de contribution financière d'une étude de pertinence et de faisabilité de la construction d'un complexe sportif, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-565*

MODIFICATION DE L'OFFRE DE PROJETS 2023-2024 - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE L'ÎLE DE HULL - FONDS D'ANIMATION CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE les organismes souhaitant modifier certains éléments établis de leurs demandes de soutien pour 2023-2024 doivent en faire la demande;

CONSIDÉRANT QUE les services ont procédé à l'analyse des demandes de modifications reçues et que d'autres sont à venir au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres recommande d'approuver les demandes de modifications proposées pour les projets 2023-2024 soutenus par le Fonds de soutien à l'animation culturelle (CM-2023-44) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les changements présentés à l'annexe A.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2024-566 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 JUIN 2024</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 14 au 20 juin 2024 :

Description Montant Période

Liste des déboursés

13 297 444 \$ 14 au 20 juin 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-567

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC -VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS INC. - 499, BOULEVARD LABROSSE -DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vision Multisports Outaouais inc. a obtenu, le 7 août 2014, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 499, boulevard Labrosse;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vision Multisports Outaouais inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 499, boulevard Labrosse;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Vision Multisports Outaouais inc. pour l'immeuble situé au 499, boulevard Labrosse;

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2024-568

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 JUIN 2024

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 21 au 27 juin 2024 :

Description Montant Période

Liste des déboursés

14 796 821 \$ 21 au 27 juin 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-569 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 28 JUIN AU 4 JUILLET 2024

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 28 juin au 4 juillet 2024 :

Description Montant Période

Liste des déboursés 8 326 249 \$ Du 28 juin au 4 juillet 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2024-570 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU</u> <u>5 AU 11 JUILLET 2024</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 5 au 11 juillet 2024 :

Description Montant Période

Liste des déboursés 7 737 114 \$ Du 5 au 11 juillet 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-571 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 JUILLET 2024</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 12 au 18 juillet 2024 :

Description Montant Période

Liste des déboursés 8 371 311 \$ Du 12 au 18 juillet 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2024-572 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 JUILLET 2024</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 19 au 25 juillet 2024 :

Description

Montant Période

Liste des déboursés

17 975 076 \$ Du 19 au 25 juillet 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-573

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - 295-297, BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soupe Populaire de Hull inc. a obtenu, le 7 août 2014, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé aux 295-297, boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soupe Populaire de Hull inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé aux 295-297, boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption des taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption des taxes foncières accordée à l'organisme Soupe Populaire de Hull inc. pour l'immeuble situé aux 295-297, boulevard des Allumettières.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

CE-2024-574 PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 406 - FOURNITURE DE PIÈCES DE BALAIS - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-1010	CE-2023-765	Vente de pièces de balais SPS	2022 SP 406 – Fourniture de pièces de balais	119 345,96 \$	2024-12-08 Au 2025-12-07	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'approvisionnement responsable à se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 3 novembre 2022. Ce renouvellement porte le contrat à un total approximatif de 349 299,64 \$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget pour l'année 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-575 PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 307 - FOURNITURE DE PIÈCES DE VÉHICULES - FILTRES, PIÈCES D'ÉCLAIRAGE ET AUTRES - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice de la première année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) et sujet à l'indexation (Décret juillet 2024)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-711	CE-2023-744	Pièces d'auto Le Bon Choix	2022 SP 307 – Fourniture de pièces de véhicules – Filtres, pièces d'éclairage et autres	98 540,49 \$	7 octobre 2024 au 6 octobre 2025	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une deuxième période optionnelle d'une année est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

N/ - -- 4 - -- 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'approvisionnement responsable à se prévaloir de la deuxième et dernière année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 22 juillet 2022.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

CE-2024-576

SOUMISSION 2024 SP 131 - ACHAT, INSTALLATION ET INTÉGRATION D'ÉQUIPEMENTS DE VISIOCONFÉRENCE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AVI-SPL Canada ltée, 601, rue McCaffrey, Montréal, Québec, H4T 1N3, pour l'achat, l'installation et l'intégration d'équipements de visioconférence, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif incluant les options, de 698 347,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue et ayant réussi le banc d'essai de conformité avec succès.

Le contrat débutera à compter de l'adjudication et inclut le service de soutien et d'entretien d'une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année, débutant à l'acceptation de chaque salle, ce qui portera le montant total du contrat à approximativement 725 564,39 \$ incluant les taxes.

Après la première année, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information by	udgétaire	Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)		
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
20051.12				TI - FDI – Amélioration – Salle conférence – Projet SI-23-002 - PDI Informatique 2023-2027 - Projet SI-23-002 – PDI Informatique 2023-2027. 0630932012	698 347,77 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2024.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Juin 2024

CE-2024-577* <u>AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POL-24-03</u> MODIFIANT L'ANNEXE F.1 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la convention collective 2020-2025 liant la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. signée le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'ajouter une fonction au processus de mutation des postes d'agents, sergents et lieutenant au Service de police de Gatineau prévue à l'annexe F.1 à la convention collective 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent quant à la modification à apporter;

CONSIDÉRANT l'article 48 k) du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif qui prévoit que le conseil a juridiction exclusive à toute autre instance en matière de signature d'une convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature de l'entente ENT-POL-24-03 intervenue entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. modifiant l'annexe F.1 de la convention collective présentement en vigueur.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, le directeur général, le directeur du Service de police ainsi que la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'entente ENT-POL-24-03.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-578 <u>SUSPENSION SANS SOLDE DE 20 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉ</u>RO 109253

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en la matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de 20 jours à l'employé numéro 109253.

CE-2024-579* <u>MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIRECTION</u> GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir des postes dans le respect des budgets alloués;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la structure administrative de la Ville était prévue au plan triennal des effectifs;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 20 septembre 2022 (CM-2022-670), ce conseil a adopté la modification de structure organisationnelle de la Ville de Gatineau, soit la révision de la structure administrative et le partage des mandats au sein des structures organisationnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle de la Direction générale de la façon suivante :

• Abolir le poste d'adjoint(e) administratif(ve) exécutif(ve) (poste numéro DG-BLC-024) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

STEVE MORAN Président Comité exécutif M° VÉRONIQUE DENIS Greffière Comité exécutif